

FREEZGREEN

Réf 1826

Nettoyant pour chambres froides positives, négatives (-40°C) et surgélateurs



1. PROPRIÉTÉS :

FREEZGREEN, assure une efficacité élevée, une sécurité pour les utilisateurs, l'environnement et la santé. FREEZGREEN est un excellent nettoyant et déglaçant pour les planchers, murs, étagères des chambres froides. Il permet de les nettoyer sans avoir besoin de dégivrer ou de mettre la chambre en températures positives. Pas de risque de rupture de la chaîne du froid. FREEZGREEN permet d'améliorer le niveau d'hygiène. Formule respectueuse de l'environnement. Emballage 100% recyclable.

2. MODE D'EMPLOI :

S'utilise sur toutes les surfaces lavables.
S'utilise pur, ne pas diluer avec un autre produit.
S'utilise directement sur les surfaces en autolaveuse ou en pulvérisation.

Avant application, éliminer les gros blocs de glace ou de neige et les bouts de bois (Palette). Enlever les aliments non-emballés dans la zone à nettoyer.

En autolaveuse :
- Mettre en marche les brosses.
- Laisser agir pendant 10 à 20 minutes pour une action pénétrante.
- Repasser l'autolaveuse pour aspirer ou passer la raclette.

En pulvérisation :
- Pulvériser sur les surfaces, laisser agir 10 à 20 minutes.
- Racler puis essuyer la surface, si nécessaire, avec un chiffon propre et sec.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide fluide limpide incolore
pH :	9 +/- 1
Densité :	1 +/- 0,01
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et d'étincelles Tenue au froid – 45°C
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) :	Isopropyl alcohol

4. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 4x5L.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel et tenir hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1826) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr .

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

Produit assimilé à des usages domestiques (produits pour collectivités). Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/1999 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 29-08-2019-V2